

République française - Département du Tarn
Délibération du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 20 avril 2026

**Membres
en exercice : 10**

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Date de la
convocation :
16 avril 2026**

*Le vingt avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie
sous la présidence de Jean SENDRA,*

Présents : Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Claire CHAN-FAYE,
Gabriel POVERT, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Laurent TONON,
Christophe BREST,

Excusés : Jean-Luc CAZOTTES, Marielle Verdin, représentante des
parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur, Olivier GUINOIS,
représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives,

Secrétaire de séance : Gabriel POVERT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2026

et publication le 22 AVR. 2026

**DL_08_2026 - Objet : Ressources humaines - Création d'un poste permanent
d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet au 1er mai
2026**

M. le Président informe l'assemblée qu'un adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (9.5 h/ 35h) est promouvable pour un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe au 1er avril 2026. Il convient de supprimer le poste actuel et de créer le nouveau poste au 1er mai 2026.

Le Comité syndical ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Vu l'arrêté n° AR-29-2020 du 29 décembre 2020 portant application des lignes directrices de gestion et permettant aux agents du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe d'être promus par promotion interne au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ;
- Vu la délibération N° DL-19-2025 du 27 novembre 2025 portant modification du tableau des effectifs ;
- Vu l'arrêté n° AR-02-2026 du 28 janvier 2026 portant tableau annuel d'avancement de grade 2026 – adjoint technique principal de 1ère classe ;
- Considérant qu'il convient de supprimer le poste actuel et de créer le poste au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe au 1er mai 2026 ;

Date de transmission de l'acte: 22/04/2026

Date de réception de l'AR: 22/04/2026

081-258102201-DL_08_2026-DE

A G E D I

Et après avoir délibéré par 7 voix pour

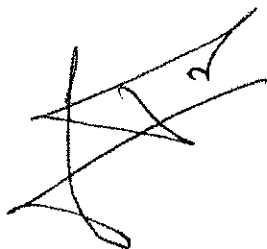
- Décide
- de créer, à compter du 1er mai 2026, un poste permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe, catégorie C à temps non complet :
 - 1 poste à 9.50 h/semaine.
- de supprimer, à compter du 1er mai 2026, un poste permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe dont l'agent est promouvable au 1er avril 2026 :
 - 1 poste à 9.50 h/semaine.

- Demande à M. le Président de transmettre cette décision à :
 - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

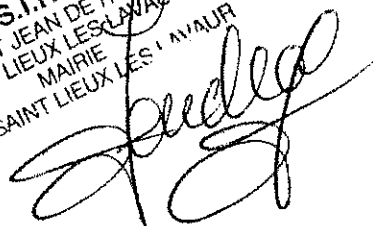
Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 20 avril 2026

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA

Le secrétaire de séance
Gabriel POVERT



S.I.R.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVALUR
MAIRIE
81500 SAINT LIEUX LES LAVALUR



Date de transmission de l'acte: 22/04/2026

Date de reception de l'AR: 22/04/2026

081-258102201-DL_08_2026-DE

AGEDI